



VERBAND SCHWEIZERISCHER VERMÖGENSVERWALTER (VSV)
ASSOCIATION SUISSE DES GÉRANTS DE FORTUNE (ASG)
ASSOCIAZIONE SVIZZERA DI GESTORI DI PATRIMONI (ASG)
SWISS ASSOCIATION OF ASSET MANAGERS (SAAM)

L'ASSOCIATION SUISSE DES GERANTS DE FORTUNE UN ORGANISME INDISPENSABLE POUR LA PLACE FINANCIERE HELVETIQUE

En matière de gestion de fortune, si les grands organismes bancaires y jouent un rôle déterminant, celui des gestionnaires indépendants n'est de loin pas négligeable, tant s'en faut. On estime qu'au cours des quinze dernières années, la part de marché de ces spécialistes du conseil financier est passé de 3% à 10% du total des valeurs patrimoniales gérées en Suisse, soit un montant proche des 400 milliards de francs.

L'ASG est un interlocuteur de choix dans la gestion de fortune indépendante

L'évolution de secteur particulier et la place qu'il occupe désormais dans l'univers de la finance helvétique ne pouvait guère se concevoir sans un groupement chargé de le représenter. L'Association suisse des gérants de fortune (ASG) a ainsi été fondée en 1986 en tant qu'organisme professionnel afin d'accompagner, de soutenir et informer ses membres dans l'ensemble de leurs activités, en particulier dans les méandres législatifs et réglementaires auxquels ils sont de plus en plus confrontés. Avec trois bureaux à Zurich, Genève et Lugano, l'ASG prône par dessus tout des exigences poussées de qualité, de professionnalisme et d'éthique dans le

respect de la loi et d'un code de conduite qui défend le principe d'une activité irréprochable.

Avec 770 membres actifs et plus de soixante établissements bancaires enregistrés à titre de membres passifs, elle représente un interlocuteur de choix en matière de gestion de fortune indépendante pour nos autorités comme pour les autres acteurs de la place financière suisse, non sans chercher à répondre aux défis de plus en plus importants qui se posent en termes de concurrence internationale.

Les gestionnaires indépendants répondent à une demande du marché

Le gestionnaire indépendant membre de l'ASG est ainsi typiquement une personne ayant glané ses titres de noblesse auprès d'un grand établissement bancaire établi dans le pays. Conscient de ses responsabilités, il exerce son mandat de manière autonome et dans l'intérêt de ses clients, cela va sans dire, tout en respectant les obligations contractuelles comprenant notamment un devoir de loyauté, de diligence et de présentation des comptes. Compte tenu de la récente évolution du secteur, sa palette de prestations comprend désormais des services allant dans le sens d'une véri-

table planification financière, incluant des questions fiscales, juridiques ou successorales par exemple, quitte à s'adjoindre les compétences de spécialistes de ces différents domaines. Il n'est donc pas étonnant qu'environ 7000 personnes travaillent en Suisse dans la gestion de fortune indépendante, réparties dans près de 2500 entreprises.

L'ASG coopère à la lutte contre le blanchiment en tant qu'organisme d'autorégulation

L'ASG n'est toutefois pas uniquement une association professionnelle reconnue. Elle remplit également un rôle essentiel dans l'application de la Loi sur le blanchiment d'argent (LBA) entrée en vigueur le 1er avril 1998. Conformément à ces nouvelles dispositions légales, tous les intermédiaires financiers ont dû adhérer à un organisme d'autorégulation (OAR) ou se soumettre directement à l'autorité de contrôle dès avril 2000. En ce sens, l'ASG amis sur pied son propre organisme d'autorégulation, reconnu depuis 1999, qui veille à ce que les entreprises membres respectent les obligations imposées par la LBA. Le Code de conduite de l'ASG relatif à l'exercice de la profession de gérant de fortune constitue le cœur de son dispositif d'autorégulation.



**Verband Schweizerischer
Vermögensverwalter**
Bahnhofstrasse 35
8001 ZÜRICH
Tél. 044 228 70 10
Fax 044 228 70 11
www.vsv-asg.ch

**Association Suisse
des Gérants de Fortune**
13, avenue Krieg
1208 GENEVE
Tél. 022 347 62 40
Fax 022 347 62 39
www.vsv-asg.ch

**Associazione Svizzera
di Gestori di Patrimoni**
Via Landriani 3
6900 LUGANO
Tél. 091 922 51 50
Fax 091 922 51 49
www.vsv-asg.ch